

DESCRIPTIF DE DEMANDE D'ACCREDITATION

LICENCE PROFESSIONNELLE

FILIERE : SAGE-FEMME

Intitulé de la filière : SAGE-FEMME

Champs disciplinaires :

La filière préparant à une licence de sage-femme, est constituée d'un ensemble d'enseignements et d'apprentissages couvrant les champs disciplinaires suivants :

- ▶ Les Sciences biologiques et pharmacologiques
- ▶ Les sciences humaines et sociales
- ▶ Les soins généraux
- ▶ Les soins de la santé de aux femmes en âge de procréation (avant et pendant la grossesse, pendant et après l'accouchement) ;
- ▶ Les soins en néonatalogie et aux enfants

Options/spécialités :

- Sage-femme

1. IDENTIFICATION

Intitulé : Sage-femme

Domaine :

Santé de la femme en âge de procréation et les soins en néonatalogie et aux enfants

Champs disciplinaires par ordre d'importance relative :

- ▶ Soins généraux appliqués dans le domaine de la santé reproductive
- ▶ Santé Périnatale ;
- ▶ Prise en charge intégrée de l'enfant (PCIE)
- ▶ Puériculture
- ▶ Espacement des naissances
- ▶ Soins en gynécologie ;
- ▶ Infections sexuellement transmissibles et VIH/Sida
- ▶ Jeunes et santé sexuelle et reproductive
- ▶ Epidémiologie et santé publique appliquées dans le domaine de la santé reproductive
- ▶ Approche genre en santé de la reproduction
- ▶ Approche communautaire appliquée dans le domaine de la santé reproductive

Option :

Sage Femme

Mots clefs :

Périnatalité, Espacement des naissances, Obstétrique, Puériculture, soins préventifs en gynécologie, épidémiologie de la santé reproductive.

1.1- Objectifs de la formation

Au terme des six semestres de formation les lauréates de la filière « Sage-femme » seront capables de :

- ▶ Identifier et apprécier les besoins des femmes, des familles et de la communauté en matière de soins de santé reproductive en fonction de l'option choisie,
- ▶ Planifier, exécuter évaluer les soins en santé reproductive que nécessite l'état de santé de la femme, de l'enfant, de la famille et de la communauté découlant de son rôle propre,
- ▶ Appliquer les prescriptions médicales en matière de prévention, de diagnostic, de prise en charge en santé reproductive relatives à l'option choisie,
- ▶ Assurer l'information, l'éducation et la communication en matière de santé reproductive en faveur des femmes en âge de procréation, des familles et de la population en matière de santé reproductive
- ▶ Participer à la planification, l'exécution, la supervision et à l'évaluation des activités et programmes sanitaires de la santé reproductive,
- ▶ Contribuer à la formation et l'encadrement du personnel infirmier

1.2- Conditions d'accès et pré-requis

- a. L'accès aux formations du cycle de la Licence de la filière Sage-femme, est ouvert, dans la limite des places offertes :
- ▶ Sur concours précédé d'une pré-sélection, aux titulaires d'un baccalauréat série sciences expérimentales et sciences mathématiques ou d'un diplôme reconnu équivalent satisfaisant aux critères d'admission prévus dans le descriptif de l'option. Les épreuves du concours doivent contenir :
 - Deux épreuves écrites : La première porte sur l'analyse d'un texte d'ordre générale et la seconde sur les sciences naturelles
 - Un examen d'aptitude devant un jury.
 - ▶ Également aux différents niveaux de la licence sur étude de dossier et/ou par voie de test ou de concours pour les étudiants satisfaisant aux pré-requis relatifs à ce niveau.
- b. Inscription au module d'un semestre :
- ▶ L'inscription aux modules d'un semestre du cycle de la licence nécessite la satisfaction de pré-requis de ces modules spécifiés dans leur descriptifs correspondants
 - ▶ Un module acquis par compensation conformément à la norme RG7 satisfait la condition de pré-requis pour l'inscription dans un autre module dans la limite des semestres de réserve et sauf dérogation octroyée par le chef de l'établissement, l'étudiant s'inscrit au maximum deux fois à un même module.

1.3- Effectifs prévus :

Les effectifs au niveau de chaque établissement (filières/options) sont fixés annuellement par l'administration de tutelle.

1.4- Débouchés et retombées de la formation

- Les lauréates du cycle de la Licence de la filière Sage-femme, peuvent exercer au niveau :
 - ▶ La fonction publique
 - ▶ Le secteur privé
 - ▶ Le secteur libéral
- Les retombées de la formation sont :
 - ▶ L'amélioration des prestations de la santé reproductive offertes aux femmes en âge de procréation, aux nouveaux nés et aux enfants
 - ▶ La valorisation de la profession sage-femme au Maroc
 - ▶ L'alignement sur les cursus de formation des sages-femmes retenus à l'échelon régional et international

1. Articulation entre les semestres de la filière

- Les semestres S1 et S2 constituent obligatoirement le pré-requis pour le S3 et pour les passerelles entre :
 - ▶ les options de la filière.
 - ▶ Les autres filières
 - ▶ Les autres établissements
- Le semestre S3 constitue un pré-requis pour le S4
- Le semestre S4 constitue un pré-requis pour le S5
- Le semestre S5 constitue un pré-requis pour le S6

2. Formations offertes par l'établissement

- En plus de la filière Sage-femme, les autres filières ouvertes au niveau de ces établissements sont :
 - ▶ Techniques de Santé
 - ▶ Techniques de rééducation et de réhabilitation
 - ▶ Assistance Médico-sociale
 - ▶ Soins infirmiers
- Les passerelles entre ces filières et avec d'autres filières, seront organisées en fonction des pré-requis exigés pour chaque option de chaque filière et qui sont fixés par une commission désignée au sein de l'établissement.

3. Description de la formation

Voir les descriptifs de la formation relatifs aux différentes options ouvertes au sein de cette filière.

4. Description sommaire du projet professionnel et du stage

1-Le projet professionnel /mémoire de fin d'études :

- ▶ Objectif : Initier les étudiants à l'application de la démarche de la recherche opérationnelle,
- ▶ Il est réalisé au cours de S5 et S6 au niveau d'un milieu professionnel
- ▶ Il est présenté au terme de S6 et le cas échéant, il fait l'objet d'une soutenance devant un jury proposé par le coordonateur de la filière de la section et désigné par le chef de l'établissement

2- Le stage :

- ▶ Objectif : Appliquer, Conceptualiser et contextualiser les connaissances théoriques, pratiques et relationnelles dans le milieu socioprofessionnel/ clinique
- ▶ Il est obligatoire au cours de S3, S4, S5, et S6 et il fait objet d'un rapport de stage écrit.

5. Description sommaire du projet Professionnel et du stage (Objectifs, organisation, durée, Lieu, activités, rapport de stage, soutenance, valeur en modules, validation,...)

Le profil des intervenants dans la mise en œuvre des modules de formation de l'option est constitué de :

- ▶ Des enseignants chercheurs appartenant à l'établissement spécialisés dans le domaine de formation des modules dont ils ont la charge ;
- ▶ Des fonctionnaires permanents chargés de l'enseignement ayant la maîtrise des connaissances scientifiques et techniques en rapport avec le module ou l'élément du module dont ils ont la charge
- ▶ Des enseignants chercheurs vacataires appartenant à d'autres établissements de l'enseignement supérieur spécialisés dans le domaine de formation des modules dont ils ont la charge

- ▶ Des intervenants vacataires (médecins, pharmaciens, cadres infirmiers.....) appartenant au
- ▶ milieu socioprofessionnel ayant la maîtrise des connaissances scientifiques et techniques en rapport avec le module ou l'élément du module dont ils ont la charge

6. Les intervenants :

Prénom et NOM	Grade	Spécialité	Intervention	
			Module	Nature*
1. De l'établissement d'attache :				
2-D'autres établissements de l'enseignement supérieur :				
3- Relevant du milieu socioprofessionnel :				

7. Jury des semestres

(Indiqué les membres prévus pour le jury).

Semestre	Membres du Jury
S1	Selon la norme RG 11 du Cahier de normes pédagogiques d'ISPITS, pour chaque option et pour chaque semestre, le jury de semestre est composé du coordonnateur de la filière, président, des coordonnateurs d'options et les responsables des modules dispensés au cours du semestre et d'enseignants qui assurent l'encadrement de ces modules.
S2	
S3	
S4	
S5	
S6	

8. Jury de la filière

(Indiqué les membres prévus pour le jury).

Selon la norme RG15 du Cahier de normes pédagogiques d'ISPITS, le jury est composé du coordonnateur de la filière, président, des coordonnateurs des options et des responsables des modules et d'enseignants participant à l'encadrement de l'option et de la filière.

9. Les moyens matériels et logistiques

9.1- Disponibles :

- Les moyens disponibles et mis à la disposition de la filière sont :
 - ▶ Des locaux pédagogiques pour l'enseignement théorique,
 - ▶ Des salles de laboratoire pour les TP et l'apprentissage pratique équipées de matériel médico technique ;
 - ▶ Un mobilier pédagogique adapté aux différentes situations d'enseignement /apprentissage
 - ▶ Les vidéos et les rétroprojecteurs,
 - ▶ Un centre de documentation et d'information avec un fonds documentaire couvrant tous les champs disciplinaires des différentes filières
 - ▶ Une unité de reproduction des documents équipée.

9-2-Prévus

- Des mesures d'accompagnement seront entreprises par le Ministère de tutelle pour :
 - ▶ L'extension des locaux pédagogiques et des laboratoires
 - ▶ Le renforcement des fonds documentaires en rapport avec les champs disciplinaires des filières
 - ▶ La rénovation du mobilier pédagogique et des unités de reproduction ;
 - ▶ L'équipement des salles de Travaux pratiques ;
 - ▶ La mise à niveau des compétences des enseignants dans le domaine pédagogique.

10. Partenariat :

10-1- Partenariat universitaire

Institution	Nature et modalités du partenariat
Faculté de Médecine et de Pharmacie Faculté des Sciences Faculté des Sciences de l'Éducation Faculté de Lettres et des Sciences Humaines Faculté des Sciences Juridiques et Économiques Autres...	Formation et encadrement

10-2-Partenariat socioprofessionnel

Institution	Domaine d'activité	Nature et modalités
Réseau de soins de santé de base Centre hospitalier préfectoral Centre hospitalier régional Centre hospitalier universitaire Cliniques privées Centres hospitaliers des FAR Établissements d'éducation et de la formation Centres médico-sociaux ...	Formation théorique et clinique	Accords par écrit Convention de partenariat

10-3-Autres partenariats

Institution	Domaine d'activité	Nature et modalités d'intervention
Associations professionnelles nationales et internationales ...	Formation théorique et clinique	Accords par écrit Convention de partenariat

DESCRIPTIF DE DEMANDE D'ACCREDITATION

LICENCE PROFESSIONNELLE

OPTION : SAGE-FEMME

Intitulé de la filière : SAGE-FEMME

Champs disciplinaires :

La filière préparant à une licence de sage-femme, est constituée d'un ensemble d'enseignements et d'apprentissages couvrant les champs disciplinaires suivants :

- ▶ Les Sciences biologiques et pharmacologiques
- ▶ Les sciences humaines et sociales
- ▶ Les soins généraux
- ▶ Les soins de la santé de aux femmes en âge de procréation (avant et pendant la grossesse, pendant et après l'accouchement) ;
- ▶ Les soins en néonatalogie et aux enfants

Options/spécialités :

- Sage-femme